

**Aide exceptionnelle au redémarrage des activités
fixée au 19 mai 2021**

DEMANDE D'ATTRIBUTION

PARTIE I

Renseignements concernant L'ENFANT

Nom : Prénom : Fille Garçon

Adresse :

..... Date de naissance :

Téléphone permettant de joindre le/les parents :

PARTIE II

Renseignements fournis par l'ASSOCIATION

Nom :

Discipline :

Adresse :

.....

Coût annuel de la cotisation + licence :

€

N° d'affiliation coupon sport délivré au club par l'ANCV :

Club affilié à la fédération de :

.....
au N° :

Tampon du club et/ou signature du responsable

Pièces à joindre :

- Une enveloppe timbrée et libellée aux nom et adresse du bénéficiaire ;
 - Un justificatif de l'allocation de rentrée scolaire (A.R.S.) ;
- ou
- Un justificatif de l'allocation d'éducation enfant handicapé (A.E.E.H.).

Demande à adresser avant le 1^{er} septembre 2021

à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport
- Opération Coupons Sport -

Cité administrative - 24 boulevard Henri Dunant – BP72512 - 71025 MACON CEDEX 9

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Nombre de coupons délivrés : n° : à n° :
Le2020 - Nom de l'agent : Jean Pierre MATHIEU

NOTE D'INFORMATION

TROIS CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1 - Les coupons sport ne peuvent être attribués qu'**aux enfants âgés de 10 à 17 ans inclus**.
- 2 - Les enfants concernés doivent être bénéficiaires de l'**allocation de rentrée scolaire (A.R.S.)** ou de l'**allocation d'éducation enfant handicapé (A.E.E.H.)**.
- 3 - Il est impératif d'être inscrit dans une **association sportive de Saône et Loire affiliée** :
 - à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des sports
 - et à l'agence nationale des chèques vacances (A.N.C.V.).

BAREME

Montant annuel de cotisation + licence (hors coût de l'équipement et des cours particuliers)	Attribution (1 dotation par jeune)
Montant s'élevant de 80 € à 119 €	20 €
Montant s'élevant de 120 € à 199 €	40 €
Montant se situant à partir de 200 € et au-delà	50 €

Les coupons sport sont **cumulables** avec d'autres formes d'aides à la pratique sportive.

FORMULAIRE

La notice d'information et le formulaire de demande d'attribution sont téléchargeables à compter du 19 mai 2021 sur le site des services de l'Etat en Saône-et-Loire :
<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

(tapez « coupon sport » dans la rubrique « recherche » située en haut, à droite de la page d'accueil).

MODALITES

Les coupons sport sont attribués dans l'ordre de réception des demandes et dans la limite de la dotation annuelle. Lorsque les demandes sont complètes, les coupons sont adressés dans les meilleurs délais possibles.

En raison des conditions sanitaires encore en vigueur, les formulaires seront transmis uniquement par courriel et les envois de coupons s'effectueront uniquement par voie postale.